



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-71			
Objet : Délibération portant extension du périmètre du SMER-E2M sur les bassins versants de la Laurence et du Cante-Rane			
Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2021	L'an 2021, le 15 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	03/XII/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marie-Jeanne SOKOLOVITCH			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	Abs	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	Abs	Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	Abs	Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le **20 DEC. 2021**



N° 2021-71

Objet : Délibération portant extension du périmètre du SMER-E2M sur les bassins versants de la Laurence et du Cante-Rane

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2019 arrêtant les statuts du SMER-E2M

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021

Rapport de synthèse :

Monsieur le Président rappelle que la CDC Les Coteaux Bordelais adhère au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers depuis le 1^{er} janvier 2018 (délibération N°2017-44). Le SMER-E2M a pour objet d'intervenir dans l'aménagement et la gestion des cours d'eau non domaniaux au titre des compétences ci-dessous définies, résultant de l'application des dispositions des articles du Code de l'Environnement (L211-7).

Il exerce de plein droit, en lieu et place des EPCI membres, les compétences obligatoires relatives à la GEMAPI :

- Item 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Item 2° : L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Item 5° : La défense contre les inondations à l'exclusion de l'axe Dordogne et de ses systèmes d'endiguement et/ou aménagements hydrauliques ;
- Item 8° : La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

La CDC Les Coteaux Bordelais représente les 4 communes ci-après désignées :

CAMARSAC - CROIGNON - SALLEBOEUF – POMPIGNAC

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 arrêtant les statuts du SMER-E2M, le syndicat intervient sur les bassins versants suivants :

La Laurence (commune de Pompignac)

Le Gestas (communes de Camarsac, Croignon, Salleboeuf)

Pour mémoire, les travaux se font à l'échelle d'un bassin versant. L'étude du plan pluriannuel de gestion (PPG) comprend une phase de diagnostic, la définition des enjeux et la planification décennale des travaux. De là une enquête publique est ouverte puis le dépôt en préfecture est demandé dans le but d'obtenir la déclaration d'intérêt Général. Celle-ci donne le droit d'intervenir sur des propriétés privées lorsque l'intérêt général est en péril.

Afin d'adapter le territoire aux enjeux GEMAPI et de respecter une cohérence territoriale et non une logique administrative, Monsieur le Président de la CDC les Coteaux Bordelais propose l'extension du périmètre du SMER-E2M sur les bassins versants de la Laurence et du Cante-Rane (situés sur les communes de POMPIGNAC, FARGUES SAINT HILAIRE, BONNETAN et TRESSSES)

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de demander l'extension du périmètre du SMER-E2M sur les bassins versants de la Laurence et du Cante-Rane (situés sur les communes de POMPIGNAC, FARGUES SAINT HILAIRE, BONNETAN et TRESSES)

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 16 décembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant extension du périmètre du SMER-E2M
sur les bassins versants de la Laurence et du Cante-Rane



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/12/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	 Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRÉSIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président